



Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

La deuxième Réunion des Parties

Christchurch, au Nouvelle-Zélande , du 13 au 17 Novembre 2006

Rapport d'audit indépendant

Les auteurs: Secrétariat



Rapport d'audit indépendant aux Parties à l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Deloitte Touche Tohmatsu
ABN 74 490 121 060

ANZ Centre
Level 9
22 Elizabeth Street
Hobart TAS 7000
GPO Box 777
Hobart TAS 7001 Australia

DX 197
Tel: +61 (0) 3 6237 7000
Fax: +61 (0) 3 6237 7001
www.deloitte.com.au

Étendue de l'audit

Le Rapport financier et la responsabilité du Secrétariat

Étant un rapport financier ad hoc, le Rapport financier comprend le bilan, les résultats, un résumé des conventions comptables importantes et autres notes explicatives, ainsi que la Déclaration du Secrétariat intérimaire pour l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (« ACAP ») concernant l'exercice financier clos le 31 décembre 2005, tel qu'indiqué aux pages 2.1 à 2.10.

Le Secrétariat est chargé de la préparation et de la présentation fidèle du Rapport financier et a déterminé que les conventions comptables utilisées et décrites à la Note 1 des États financiers sont propres à satisfaire aux prescriptions en matière d'information financière du Règlement financier de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (« le Règlement ») et aux besoins des Parties à l'Accord. Le Secrétariat est en outre chargé de la tenue de registres financiers et de moyens de contrôle appropriés destinés à prévenir et détecter la fraude et les erreurs, ainsi que des conventions comptables et des estimations comptables inhérentes au Rapport financier.

Stratégie d'audit

Nous avons procédé à un audit indépendant du Rapport financier afin de formuler un avis à ce sujet aux Parties.

Aucune opinion n'est exprimée sur l'adéquation des conventions comptables utilisées, et décrites à la Note 1, aux besoins des Parties. Notre audit a été réalisé conformément aux normes d'audit australiennes (Australian Auditing Standards) dans le but de fournir une assurance raisonnable que le Rapport financier ne contient pas d'inexactitude importante. La nature d'un audit est influencée par des facteurs tels que l'utilisation du jugement professionnel, le contrôle sélectif par sondage, les limites inhérentes aux contrôles internes et la disponibilité d'éléments probants convaincants plutôt que concluants. Un audit ne peut par conséquent pas garantir que toutes les inexactitudes importantes ont été détectées.

Nous avons suivi les procédures pour nous former une opinion quant à la fidélité du Rapport financier, à tous les égards importants, conformément aux conventions comptables décrites à la Note 1 des États financiers. Ces conventions ne requièrent pas l'application de toutes les normes comptables australiennes.

Nos procédures ont compris l'examen par sondage d'éléments probants corroborant les montants et d'autres divulgations contenues dans le Rapport financier et l'évaluation d'estimations comptables importantes faites par le Secrétariat.

Bien que nous nous soyons penchés sur l'efficacité des contrôles internes de la direction en ce qui concerne l'information financière pour déterminer la nature et l'étendue de nos procédures, notre audit n'avait pas pour objet de fournir une assurance sur les contrôles internes.

Le rapport financier a été préparé pour distribution aux Parties afin de satisfaire à l'obligation d'information financière à laquelle est soumise le Secrétariat en application du Règlement. Nous déclinons toute responsabilité pour la confiance accordée au présent rapport d'audit, ou au Rapport financier auquel il se rapporte, par toute personne autre que les Parties à l'Accord, ou pour toute autre fin que celle à laquelle il a été préparé.

L'opinion exprimée dans le présent rapport a été formée sur la base des considérations qui précèdent.

Opinion

À notre avis, le Rapport financier de l'ACAP est une présentation fidèle, à tous les égards importants, conformément aux conventions comptables décrites à la Note 1 des États financiers, de la situation financière de l'ACAP au 31 décembre 2005 et des résultats de ses activités pour l'exercice clos à cette date.

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU

Craig Barling

Partenaire

Experts-comptables

Hobart, le 19 septembre 2006

Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels

Déclaration du Secrétariat Intérimaire

À mon avis, les états financiers ci-joints, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sont fondés sur des documents financiers tenus d'une manière régulière et donnent une image fidèle des questions prescrites par le Règlement financier.

Signé :.....

Warren Papworth
Secrétariat intérimaire
Le 19 septembre 2006

ACCORD SUR LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS

RÉSULTATS

de l'exercice clos le 31 décembre 2005

	Notes	2005 Aud '000
Recettes		
Contributions des Parties	3.1	285
Autres recettes	3.2	168
Total des recettes		453
Dépenses		
Avantages sociaux des employés	4.1	83
Autres dépenses	4.2	157
Total des dépenses		240
Surplus / (perte) net(te)	7	213

Les états ci-dessus doivent être lus en parallèle avec les notes d'accompagnement.

**ACCORD SUR LA CONSERVATION DES
ALBATROS ET DES PÉTRELS**

BILAN

au 31 décembre 2005

	Notes	2005 Aud '000
ACTIF		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	5.1	279
Créances clients et autres	5.2	23
Total de l'actif à court terme		302
Total de l'actif		302
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes clients et autres	6.1	89
Total du passif à court terme		89
Total du passif		89
ACTIF NET		213
FONDS PROPRES		
Bénéfices non distribués		213
Total des fonds propres	7.1	213

Les états ci-dessus doivent être lus en parallèle avec les notes d'accompagnement.

ACCORD SUR LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS

NOTES D'ACCOMPAGNEMENT FORMANT PARTIE DES ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice clos le 31 décembre 2005

Note	Description
1	Résumé des conventions comptables importantes
2	Événements survenus après la date d'établissement du bilan
3	Recettes
4	Frais d'exploitation
5	Actifs financiers
6	Passif
7	Analyse des fonds propres

ACCORD SUR LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS
NOTES D'ACCOMPAGNEMENT FORMANT PARTIE DES ÉTATS FINANCIERS
NOTE 1 RÉSUMÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

Schéma de l'information financière

L'entité n'est pas une entité comptable parce que, de l'avis du Secrétariat, il est peu probable qu'il y ait des utilisateurs du rapport financier qui ne sont pas en mesure de commander la préparation de rapports spécifiquement adaptés à tous leurs besoins en matière d'information. Ce « rapport financier ad hoc » a donc été préparé pour satisfaire aux prescriptions d'informations à communiquer auxquelles est soumise le Secrétariat en application du Règlement financier de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (« Règlement financier »).

Déclaration de conformité

Le rapport financier a été préparé conformément au Règlement financier, à la méthode de comptabilité spécifiée par toutes les normes comptables et les interprétations du groupe des problèmes urgents (Accounting Standards and Urgent Issues Group Interpretations), mais pas aux règles relatives à la divulgation d'informations. Les normes comptables (Accounting Standards) comprennent les équivalents australiens des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards) (« A-IFRS »)

Conventions comptables importantes

Les conventions comptables sont choisies et appliquées de manière à ce que l'information financière fournie satisfasse aux concepts de pertinence et de fiabilité, garantissant ainsi que la substance des transactions sous-jacentes et d'autres événements est communiquée.

Fondement de la préparation

Le rapport financier a été préparé sur la base du coût d'origine. Le coût est fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars australiens.

En application des normes A-IFRS, la direction est tenue de faire des choix raisonnés, des estimations et des suppositions concernant le report de valeurs d'actif et de passif qui ne sont pas immédiatement apparentes dans d'autres sources. Les estimations et suppositions connexes sont fondées sur les coûts historiques et divers autres facteurs jugés raisonnables en l'occurrence, dont les résultats forment la base des choix raisonnés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et suppositions sous-jacentes sont passées en revue de façon suivie. Les révisions d'estimations comptables sont admises pendant l'exercice durant lequel l'estimation est révisée si la révision ne vise que cet exercice, ou pendant l'exercice de la révision ou des exercices futurs si la révision vise tant l'exercice en cours que des exercices futurs.

Les choix raisonnés faits par la direction en application des normes A-IFRS qui ont des effets importants sur les états et estimations financiers avec un risque appréciable d'ajustements importants pour l'année suivante sont divulgués, le cas échéant, dans les notes d'accompagnement des états financiers.

Les conventions comptables sont choisies et appliquées de manière à ce que l'information financière fournie satisfasse aux concepts de pertinence et de fiabilité, garantissant ainsi que la substance des transactions sous-jacentes et d'autres événements est communiquée.

Les conventions comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées dans la préparation des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

ACCORD SUR LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS
NOTES D'ACCOMPAGNEMENT FORMANT PARTIE DES ÉTATS FINANCIERS
NOTE 1 RÉSUMÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES (SUITE)

Les conventions comptables importantes énumérées ci-dessous ont été adoptées dans la préparation et la présentation du rapport financier :

(a) Monnaie de présentation

La monnaie de présentation des états financiers est le dollar australien. Les montants présentés ont été arrondis au millier de dollars le plus proche.

(b) Constatation des produits

Contributions des Parties

La contribution des Parties est constatée lorsque les Parties se sont entendues sur le montant et la date de paiement et que des factures en bonne et due forme ont été établies à cet effet. Au départ, les contributions étaient établies en dollars américains (USD), puis ont été converties en dollars australiens (AUD) sur la base du cours du change du 1^{er} janvier 2005 (1 USD = 1,31 AUD). Les factures en dollars australiens (AUD) envoyées aux Parties pour leurs contributions annuelles ont été établies sur la base de cette conversion.

Autres recettes

Les contributions volontaires sont reçues en dollars australiens (AUD). Ces contributions sont désignées sous le nom de Fonds spéciaux, conformément à la règle 7 du Règlement financier.

(c) Taxe sur les produits et services

Les recettes, dépenses et actifs sont constatés net de la taxe sur les produits et services (GST), cette dernière étant payée puis recouvrée par la suite de l'administration fiscale par la Division antarctique du gouvernement australien.

La taxe GST n'est pas perçue sur les contributions et les dons des Parties. L'entité est classée comme exonérée de la taxe GST.

(d) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les fonds en caisse, les fonds en banque, nets de découverts bancaires non réglés. Les découverts bancaires sont indiqués sous la rubrique des emprunts, dans la section du passif à court terme du bilan .

(e) Créances clients et autres

Les créances clients et autres créances sont inscrites comme montants dus moins une provision pour créances douteuses.

(f) Actif à long terme

L'actif à long terme est indiqué au coût moins les amortissements et pertes de valeur cumulés. Le coût inclut toute dépense directement attribuable à l'acquisition de l'élément. Au cas où le règlement de tout ou partie de la contrepartie de l'achat est remis à plus tard, le coût est calculé en réduisant les montants payables à l'avenir à leur valeur actuelle à la date d'acquisition.

(g) Comptes clients et autres

Les comptes clients et autres comptes fournisseurs sont constatés lorsque l'entité est obligée d'effectuer de futurs paiements résultant de l'achat de produits et de services.

ACCORD SUR LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS
NOTES D'ACCOMPAGNEMENT FORMANT PARTIE DES ÉTATS FINANCIERS
NOTE 1 RÉSUMÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES (SUITE)

(h) Monnaie étrangère

Opérations en monnaie étrangère

Toutes les opérations conclues en monnaie étrangère au cours de l'exercice financier sont comptabilisées en utilisant le cours du change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires en monnaie étrangère à la date de l'arrêté des comptes sont convertis au cours du change en vigueur à la date de l'arrêté des comptes. L'actif et le passif non monétaires en monnaie étrangère portés en valeur équitable sont convertis au cours de la date à laquelle la valeur équitable a été établie.

NOTE 2 ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU BILAN

Il n'est pas survenu d'événements après la date d'établissement du bilan qui auraient une incidence appréciable sur les présents états financiers.

NOTE 3 RECETTES

2005
Aud '000

3.1 Contributions des Parties

Australie	65
Équateur	3
France	22
Nouvelle-Zélande	50
Pérou	1
Espagne	33
Afrique du Sud	26
Royaume-Uni	85

Total des contributions des Parties

285

3.2 Autres recettes

Fonds spéciaux (contributions volontaires)

Royaume-Uni	25
Royaume-Uni (Enquête sur les pétrels de Géorgie du Sud)	61
Royaume-Uni (Fonds pour le programme de travail du Comité consultatif)	82

Total des autres recettes

168

ACCORD SUR LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS
NOTES D'ACCOMPAGNEMENT FORMANT PARTIE DES ÉTATS FINANCIERS

2005
'000 \$

NOTE 4 CHARGES D'EXPLOITATION

4.1 Coûts des avantages sociaux des employés

Salaires et traitements – Secrétaire exécutif

83

Total des coûts des avantages sociaux des employés

83

4.2 Autres dépenses

Fonds général

Matériel et soutien de bureau

12

Coût de l'interprétation

24

Coûts du lieu de réunion et des services auxiliaires

8

Coût du parrainage

3

Coût de la traduction

16

Frais de bureau

6

69

Fonds spécial

Groupe de travail sur la taxonomie

2

Données de poursuite à distance

25

Programme de travail du Comité consultatif

61

88

Total des autres dépenses

157

NOTE 5 ACTIFS FINANCIERS

5.1 Espèces et quasi-espèces

Espèces détenues à la Division antarctique du gouvernement australien :

Fonds général

171

Fonds spécial

108

Total des espèces et quasi-espèces

279

Tous les fonds de l'ACAP sont détenus par la Division antarctique du gouvernement australien (AGAD). L'AGAD a confirmé que le solde des sommes dues à l'ACAP au 31 décembre 2005 s'élève à 278 996 AUD, dont 171 361 AUD sont imputables au Fonds général et 107 635 AUD au Fonds spécial.

ACCORD SUR LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS
NOTES D'ACCOMPAGNEMENT FORMANT PARTIE DES ÉTATS FINANCIERS

	2005
	Aud '000
5.2 Créances clients et autres	
Contributions non réglées	
France	22
Pérou	1
Total des créances clients et autres	23
<p>Les contributions au prorata des nouvelles Parties, la France et le Pérou, n'ont pas été acquittées pendant l'exercice financier 2005 et sont payables en 2006.</p>	
NOTE 6 PASSIF	
6.1 Comptes clients et autres	
Fonds général	
Traitements du personnel — Secrétaire exécutif	38
Frais de bureau	6
Coût de l'interprétation	18
	62
Fonds spécial	
Groupe de travail sur la taxonomie	2
Données de poursuite à distance	25
	27
Total des comptes clients et autres	89
À court terme	89
À long terme	0
	89

ACCORD SUR LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS
NOTES D'ACCOMPAGNEMENT FORMANT PARTIE DES ÉTATS FINANCIERS

NOTE 7 FONDS PROPRES

7.1 Analyse des fonds propres

Poste	Résultats accumulés	Total des fonds propres
	2005 Aud '000	2005 Aud '000
Surplus / (perte) net(te)		
Fonds général	133	133
Fonds spécial	80	80
Solde de clôture au 31 décembre 2005	213	213